

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le****U 8 JUL. 2026****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**Réservé
au
Moniteur
belge***26091115***N° d'entreprise : **0456 411 328****Nom**(en entier) : **HAIR BD' J**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue du Roi Albert 3
1120 Bruxelles
Belgique****Objet de l'acte : Transfert de siège social**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2026.

À l'unanimité des voix, il a été décidé de transférer le siège social de la société HAIR BD' J,
situé Avenue du Roi Albert 3 - 1120 Bruxelles, vers Rue du Marais 47 - 7110 Houdeng Aimeries.

Cette décision prend effet à la date du 15 juillet 2026.

Procuration est donnée à la société ADMINCO, Rue des anciens étangs 55 à 1190 Bruxelles, représentée
par Jordan Kanda-Boko ou toute personne pouvant représenter la société, pour signer, déposer et publier
la présente résolution au Moniteur Belge et/ou d'inscription au Guichet d'entreprise et/ou auprès de toute
autre autorité administrative. Cette procuration n'engage ni la société ADMINCO ni ces représentants pour
une quelconque responsabilité vis-à-vis de la gestion interne de la société.Jordan Kanda-Boko pour Adminco
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).